



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 06-10-2021

Suivant l'arrêté ministériel – à huis clos

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Mélissa Rochon, Philippe Labelle, Lise Crêtes et Sonia Rochon. Est également présente, Cynthia Emond.
Sont absents : Robert Gaudette et Lise Crêtes, ces absences sont motivées

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : Séance ordinaire de conseil du 6 octobre 2021 tenue par visioconférence, il est présentement 19h00, je déclare la séance ouverte.

Est-ce qu'il y a un proposeur pour l'ordre du jour ?

Sonia Rochon a proposé, tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui
Philippe Labelle : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adoptée.

Nicolas Malette : Adoption des minutes de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

Vous en avez pris connaissance?

Mélissa Rochon : oui
Philippe Labelle : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : Tout était conforme, tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui
Philippe Labelle : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Philippe Labelle, tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui
Philippe Labelle : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 1.4 Adoption des comptes payés et à payer, liste supplémentaire, du rapport des salaires, du rapport des revenus et dépenses et le bilan au 30 septembre 2021;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sonia Rochon, tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui
Philippe Labelle : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2. Divers 2.1 Adoption du **RÈGLEMENT portant sur La Rémunération du personnel électoral ou référendaire.**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la municipalité a le pouvoir d'établir un tarif de rémunération concernant la rémunération du personnel électoral ou référendaire;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'établir une rémunération à jour payable du personnel électoral qui sera appelé à travailler lors d'élection ou référendum ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement abolit le règlement numéro 263-17 ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite également autoriser un certain nombre d'autres dépenses inhérentes à la tenue de l'élection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

Lise Crêtes : je propose

Nicolas Malette : proposé par Mme Lise Crête, tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui
Philippe Labelle : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.2 Adoption du **RÈGLEMENT concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec dans la municipalité de Cayamant est fait.**

Considérant que ce Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la présence des animaux sur son territoire;

Considérant le dépôt et la présentation de projet de règlement SQ 2021-005 (R.M. 273-21) à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Cayamant tenue le 14 septembre 2021;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 septembre 2021, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement SQ 2021-005 (R.M. 273-21) a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 6 octobre 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé en date du 14 septembre 2021, il est proposé par

Mélissa Rochon, Mme Mélissa Rochon propose d'adopter le règlement

Tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui
Philippe Labelle : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.3 Dossier transféré au conseiller juridique

ATTENDU QUE la Municipalité doit protéger les intérêts de tous ses citoyens;

ATTENDU QUE dans le dossier des questions d'ordre juridique doivent être réglées, le dossier 2021-01;

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui

Philippe Labelle : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 863 000 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cayamant souhaite emprunter par billets pour un montant total de 863 000 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|------------------------------------|------------------------------|
| 271-21 | 489 710 \$ |
| 271-21 | 373 290 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 271-21, la Municipalité de Cayamant souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposeur

Proposé par Mme Sonia Rochon tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui

Philippe Labelle : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.5 Adjudication – Institution financière – règlement d'emprunt

Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 6 octobre 2021 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 1 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 13 octobre 2021 |
| Montant : | 863 000 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 octobre 2021, au montant de 863 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 79 400 \$ | 1,84000 % | 2022 |
| 80 900 \$ | 1,84000 % | 2023 |
| 82 300 \$ | 1,84000 % | 2024 |
| 83 900 \$ | 1,84000 % | 2025 |
| 536 500 \$ | 1,84000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,84000 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD

| | | |
|------------|-----------|------|
| 79 400 \$ | 1,94000 % | 2022 |
| 80 900 \$ | 1,94000 % | 2023 |
| 82 300 \$ | 1,94000 % | 2024 |
| 83 900 \$ | 1,94000 % | 2025 |
| 536 500 \$ | 1,94000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,94000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 79 400 \$ | 0,75000 % | 2022 |
| 80 900 \$ | 1,05000 % | 2023 |
| 82 300 \$ | 1,35000 % | 2024 |
| 83 900 \$ | 1,60000 % | 2025 |
| 536 500 \$ | 1,80000 % | 2026 |

Prix : 98,45600

Coût réel : 2,08865 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est donc proposé par :

Mme Mélissa Rochon, propose d'adopter ce financement

tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui

Philippe Labelle : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.6 **Demande d'utilisation salle municipale**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande écrite d'utilisation de la salle municipale soit le samedi 9, 16 ou 23 octobre pour un débat public, par une citoyenne;

ATTENDU QUE pour ce genre d'activité, il y a des restrictions sanitaires en vigueur;

ATTENDU QUE pour l'instant la responsabilité des mesures sanitaires incombe au propriétaire de l'emplacement;

ATTENDU QUE la demande est faite par un particulier et que nous ne pouvons pas, pour l'instant, transférer notre responsabilité à un particulier;

ATTENDU QUE nous avons refusé plusieurs demandes d'utilisation de la salle communautaire à ce jour depuis le début de la pandémie;

ATTENDU QUE nous voulons être justes et équitables avec tous;

ATTENDU QUE le but de l'utilisation n'est pas en cause;

ATTENDU QUE nous sommes en pleine période de la quatrième vague de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE nous sommes l'une des régions ciblées par la santé publique comme étant une région à risque élevée;

ATTENDU QUE nous souhaitons ne pas mettre la santé de personne en danger;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui

Philippe Labelle : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.7 Forfait publicitaire radio CHGA

La proposition publicitaire "clé en main" de la radio CHGA pour une période de 1 an au coût de 1650\$ pour 2022

proposeur :

Lise Crêtes : je propose

Nicolas Malette : proposé par Mme Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Mélissa Rochon : oui

Philippe Labelle : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Étant donné que nous sommes à huis clos, il n'y a pas de période de questions et aucune question reçue avant la tenue de cette séance, nous tenons à préciser que depuis le début de la pandémie, les questions des citoyens ont été répondues de façon régulière soit par téléphone ou par courriel. Nous avons également mise-en-place la publication de compte rendu des séances de conseil qui sont déposés sur le site internet dans les meilleurs délais possible après les assemblées, tel que prescrit par le décret du gouvernement en ce sens, et ce, de façon à maintenir informé la population. Une mention est également faite sur le site internet à l'effet que toute personne peut poser des questions au conseil municipal avant chaque séance de façon à garder la population en lien avec les séances du conseil municipal.

Ce soir marque aussi la fin du mandat 2017-2021 du conseil municipal de la municipalité de Cayamant. Je prends quelques secondes pour remercier l'ensemble de nos élus, Mme Sylvie Paquette, M. Robert Gaudette, Mme Mélissa Rochon, Mme Lise Crête, M. Philippe Labelle et Mme Sonia Rochon. Ça été un plaisir de pour moi de travailler avec vous durant les 4 dernières années. Ça été aussi un plaisir et je remercie aussi l'équipe de la direction générale pour leur support inconditionnel, pendant ces 4 dernières années, envers notre conseil, je remercie l'équipe de la voirie, notre équipe de service incendie, nos premiers répondants et l'ensemble du bureau municipal pour leur soutien et leur effort durant ces 4 dernières années. Cela n'a pas toujours été facile dû à la pandémie de la Covid-19 durant les 18 derniers mois. Je tiens aussi à remercier, plus directement Mme Crêtes et M. Robert Gaudette pour les 8 dernières années qu'ils ont donné à la vie municipale de Cayamant et pour leurs efforts qu'ils ont faits durant ces 8 années à développer notre municipalité.

Je vous remercie tous, il est présentement 19h10, je ferme la séance et vous remercie encore.